

MRC du Bas-Richelieu
42, rue Adélaïde
SOREL (Québec) J3P 1W4
Tél.: (514) 743-2703

**ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES ET
PROJETS DU GOUVERNEMENT
EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**


**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DU
BAS-RICHELIEU**

Document relatif à l'application
de l'article II de la
loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à l'Aménagement
et à la Décentralisation
Le 9 avril 1984

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Ce document ne comporte que la partie traitant des orientations préliminaires en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Les orientations préliminaires en matière de développement des équipements culturels susceptibles d'être intégrés au schéma d'aménagement de la MRC seront ultérieurement transmises dans un document complémentaire.

Le présent document précise, à l'intention de la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, les orientations que le ministère des Affaires culturelles entend privilégier et les interventions dont il envisage la réalisation sur ce territoire.

LE PATRIMOINE

1. RAPPEL DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les orientations générales du ministère des Affaires culturelles en matière d'aménagement du territoire, applicables à toutes les municipalités régionales de comté, ont déjà été énoncées dans le document "Aménager l'avenir".

Le ministère y a défini la nature du patrimoine culturel et la façon dont il peut se traduire sur le territoire. Cette notion élargie du patrimoine implique une participation active du milieu dans le processus de conservation et de mise en valeur. C'est ainsi que la recherche d'une concertation avec les MRC et les municipalités locales constitue une orientation générale du ministère et le cadre dans lequel il souhaite réaliser ses interventions. Dans ce contexte, il entend plus particulièrement offrir son support technique aux partenaires municipaux et en venir, si possible, à la conclusion d'ententes avec certains de ces derniers.

Cette partie traitant du patrimoine indique d'abord les principales zones patrimoniales ainsi que les actions passées et en cours du ministère, puis, en second lieu, elle énonce les orientations et les moyens d'intervention qu'il entend privilégier sur le territoire de la MRC.

2. PRINCIPALES ZONES PATRIMONIALES

Le patrimoine de la MRC du Bas-Richelieu ne se limite pas à quelques zones, la MRC peut choisir de retenir d'autres lieux qui s'ajouteront aux zones identifiées ici. Celles-ci ont été retenues d'abord parce qu'elles représentent des milieux qui ont subi peu de modifications au fil des années et parce que leurs caractéristiques reflètent encore aujourd'hui la façon d'aménager et de construire d'antan. La MRC, si elle convient de conserver et de mettre en valeur son patrimoine, devrait d'abord prendre en compte les zones suivantes (leur localisation apparaît sur la carte en annexe):

- à Mandeville: l'ensemble de la municipalité à l'exception des secteurs de développement récent.
- à Saint-Aimé: le noyau de village.

- à Saint-David: le village; le chemin du 2^e rang; le chemin du 3^e rang; le chemin du 4^e rang; la route Sainte-Julie; la route 122 (depuis la route Sainte-Julie jusqu'à la limite est de la municipalité); le chemin Sainte-Rosalie; le chemin du rang Würtell; le chemin des Cenelles.
- à Saint-Joseph-de-Sorel: la partie ancienne de la zone industrielle et les installations portuaires.
- à Saint-Michel-d'Yamaska: la route 235 (depuis la courbe au sud du village jusqu'à la limite de la municipalité); le rang Saint-Thomas; le chemin Petit Chenal. ①
- à Saint-Ours (paroisse): la route 133 (du côté nord, au sud du village de Saint-Ours); le rang du Ruisseau nord; le chemin du rang Saint-Pierre; les écluses de Saint-Ours.
- à Saint-Ours (village): le noyau de village.
- à Saint-Robert: le noyau de village (entre la voie ferrée, l'école et le début des constructions nouvelles); le rang Provost (sud du village); le rang Thomas; le chemin Maclure.
- à Saint-Roch-de-Richelieu: le noyau de village (partie ancienne).
- à Sainte-Anne-de-Sorel: les îles.
- à Sainte-Victoire-de-Sorel: le noyau de village; le rang 1^{ère} Rivière sud (le côté "est"); le rang Saint-Pierre; le rang de la Basse (côté "est"); le chemin Prescott (côté sud puis "est").
- à Sorel: les parties anciennes de la ville; les installations portuaires.
- à Yamaska: la rue principale (depuis le port jusqu'au terrain de rebut d'automobiles); la route 235 (au sud du village depuis la courbe jusqu'à la limite de la municipalité); le rang Saint-Thomas; le chemin Petit Chenal.
- à Yamaska-Est: la zone délimitée depuis la courbe de la route 132 jusqu'aux routes formant un "Y".

Toutes les caractéristiques qui confèrent une valeur patrimoniale à chacune de ces zones ne sauraient être décrites ici de façon détaillée. Ces zones ont été peu modifiées au fil des années et elles rappellent bien une façon d'aménager, de construire et de vivre. Les témoignages les plus importants sont les suivants:

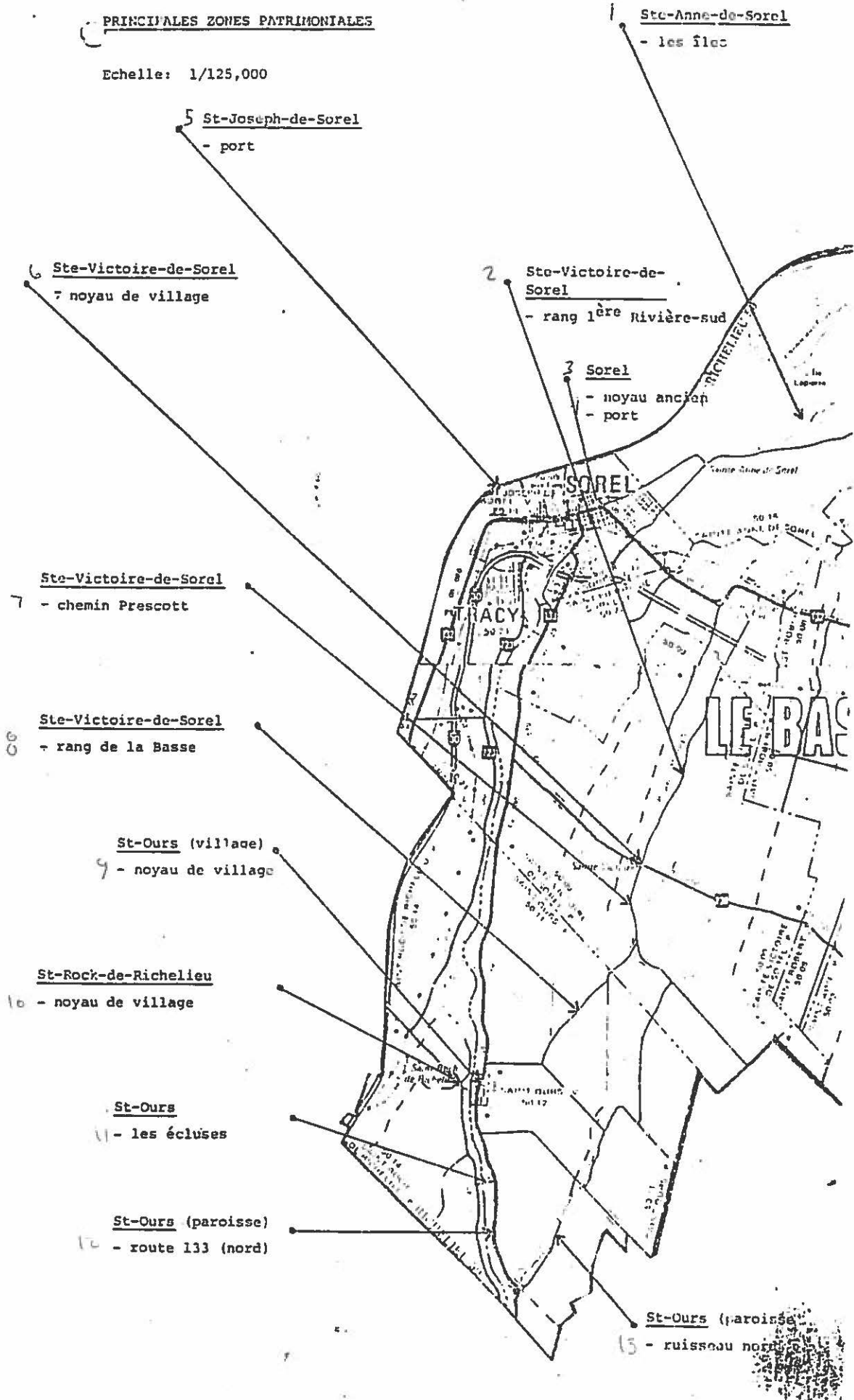
- En milieu agricole: la vocation agricole a été maintenue, ce qui a permis de conserver la densité et le rythme d'implantation des fermes et surtout des résidences le long des rangs ainsi que l'homogénéité de l'architecture ancienne.
- En milieu villageois: la trame des rues et la localisation de l'église ont été souvent influencées par la présence d'un cours d'eau. Le noyau institutionnel regroupant la plupart du temps le presbytère, la maison du sacristain, le cimetière et un espace vert est souvent encadré par des

① Le Ministère Bonfand Rang St-Thomas avec Rang St-Louis → voir carte, ci-jointe.

MPC DU BAS-RICHELIEU

PRINCIPALES ZONES PATRIMONIALES

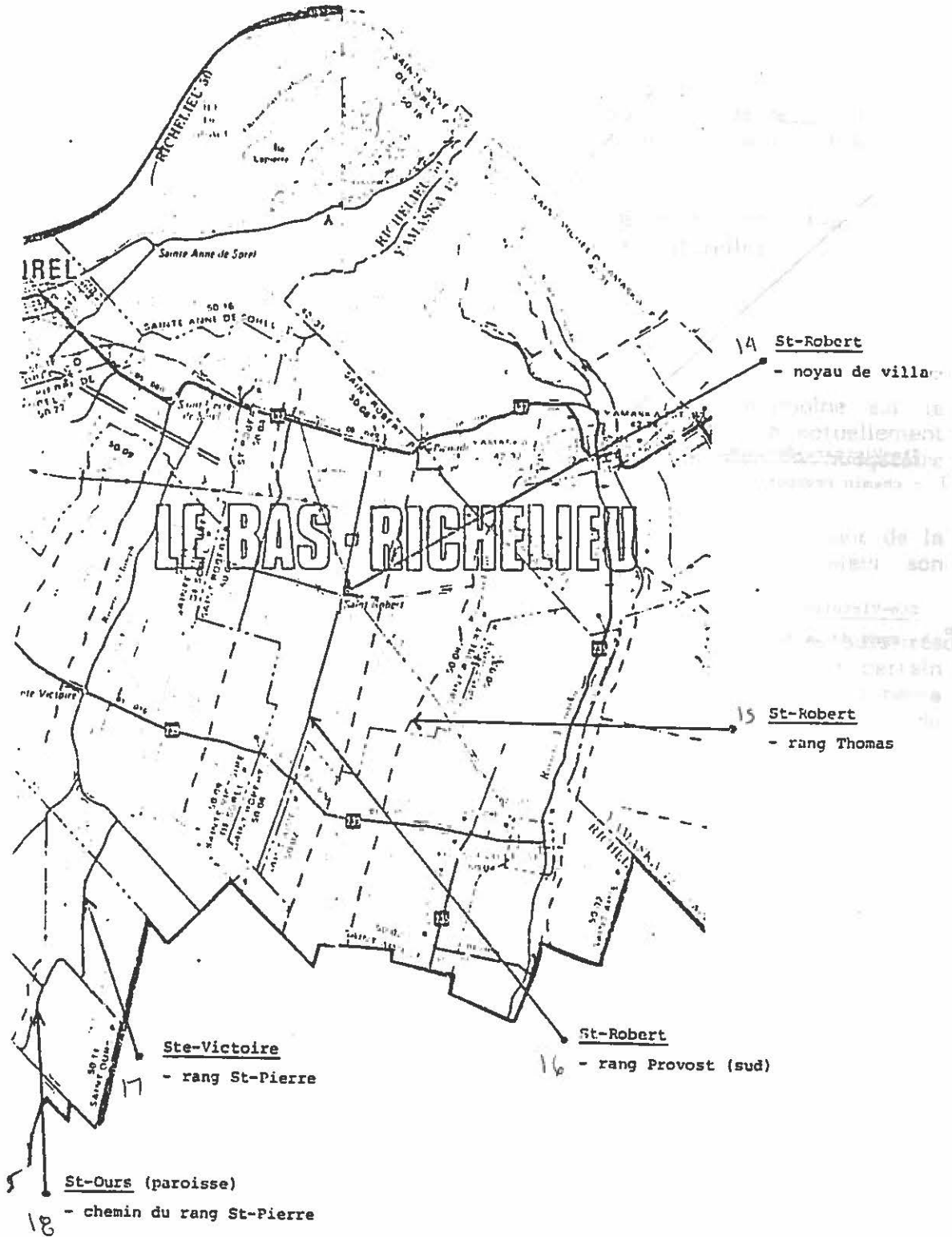
Echelle: 1/125,000



MRC DU BAS-RICHELIEU

PRINCIPALES ZONES PATRIMONIALES

Echelle: 1/125,000



St-Michel/Yamaska

- chemin petit Chenal

← Rang St-Louis dans St-Michel de Yamaska

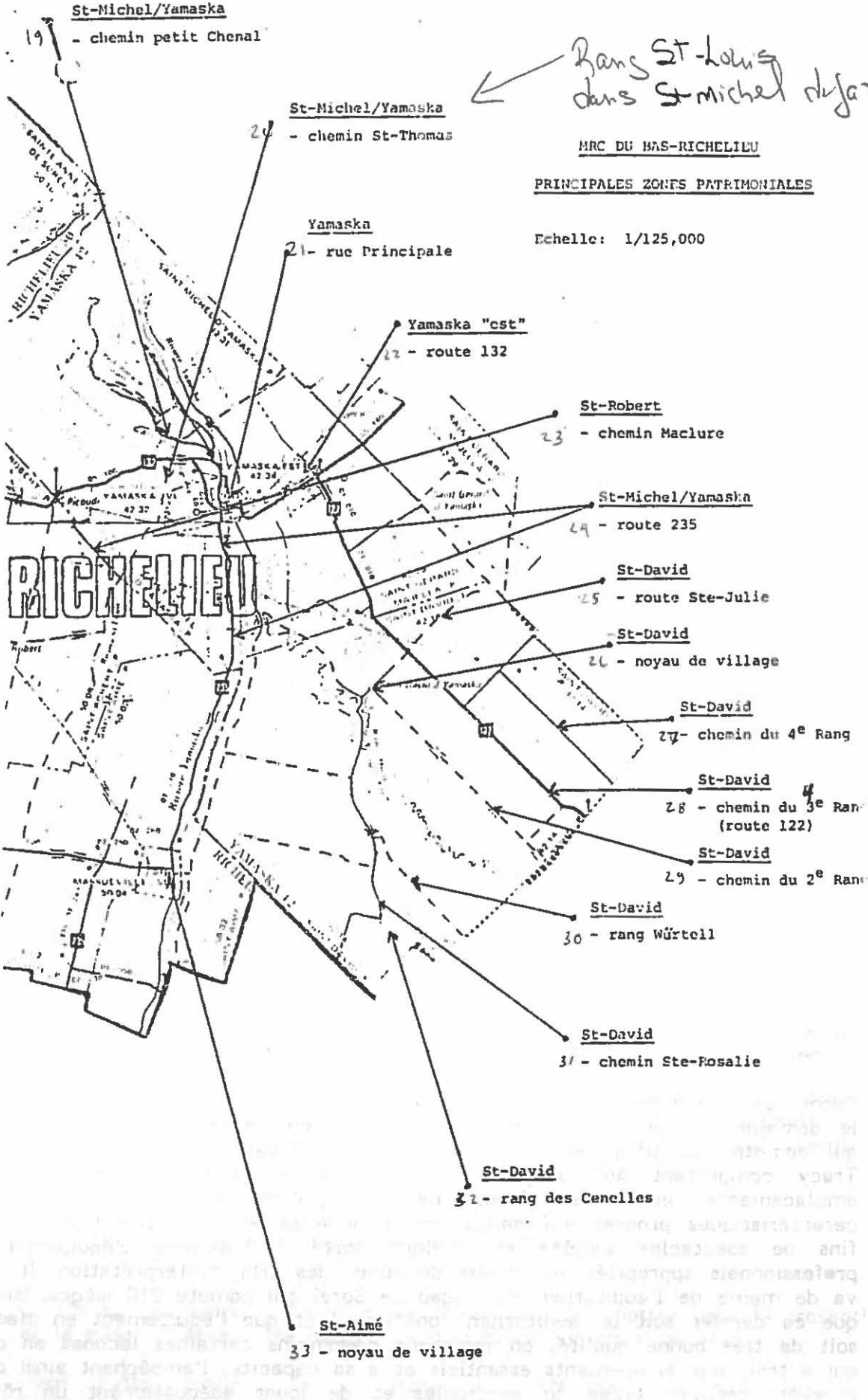
St-Michel/Yamaska

- chemin St-Thomas

MRC DU BAS-RICHELIEU

PRINCIPALES ZONES PATRIMONIALES

Echelle: 1/125,000



Yamaska

21- rue Principale

Yamaska "est"

22 - route 132

St-Robert

23 - chemin Maclure

St-Michel/Yamaska

24 - route 235

RICHELIEU

St-David

25 - route Ste-Julie

St-David

26 - noyau de village

St-David

27 - chemin du 4^e Rang

St-David

28 - chemin du 3^e Rang
(route 122)

St-David

29 - chemin du 2^e Rang

St-David

30 - rang Würtell

St-David

31 - chemin Ste-Rosalie

St-David

32 - rang des Cencilles

St-Aimé

33 - noyau de village